



**ARRÊTÉ DE FERMETURE
ADMINISTRATIVE DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES DE
LA VILLE DE LAVENTIE**

Les 24, 25 et 26 juin 2026

**Madame Nathalie DEBAISIEUX
Maire de la commune de LAVENTIE,**

Vu la canicule en vigilance rouge et la vague de chaleur sur le territoire national,
Vu les températures élevées constatées de façon prolongée à l'intérieur de structures et pouvant être considérés comme des seuils critiques dans les lieux accueillant des populations vulnérables

ARRÊTONS

Article 1 : Les accès à la salle des sports, la salle Antoine Pérel, au dojo municipal, aux terrains de football et aux terrains de pétanques de la ville de Laventie fermeront administrativement *le 24, 25 et 26 juin 2026 ;*

Article 2 : Le directrice générale des services et la directrice de la crèche municipale sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché,

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Béthune

**Fait en Mairie de Laventie,
Le 24 juin 2026**

**Madame Nathalie Debaisieux
Maire de Laventie**



Acte publié le 24/06/2026
Nathalie DEBAISIEUX
Maire de Laventie